



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Président : Laurent Tugaut - tuqautlaurent@voila.fr - 06.82.07.09.72

Assemblée générale 2022

Compte rendu

Secrétaire : Rémi Duvert

L'assemblée générale ordinaire annuelle de l'association « Photo-Loisir Clairoix » s'est tenue le samedi 26 février 2022, de 14h à 15h, à Clairoix, en salle de réunion du jeu d'arc (rue du marais).

L'ordre du jour avait été fixé comme suit :

- rapport d'activité ;
- rapport financier ;
- projets pour l'année à venir ;
- montant de la cotisation ;
- questions diverses.

Activités 2021

Dates en gras : « sorties » hors de Clairoix.

Dates soulignées : séances à Clairoix.

Pas d'activité avant octobre, suite à la pandémie de covid-19.

- ❖ 21.10.2021 (17h30-19h) : Clairoix ; « reprise » ; suite du programme du club.
- ❖ **20.11.2021** (13h-17h) : **Cannectancourt : carrières du bois Cavette.**
- ❖ 15.12.2021 (17h45-20h15) : Clairoix ; visionnage des photos prises le 20.11 ; idée d'une prochaine exposition de photos (en mairie de Clairoix).

Activité comptable en 2021

Pas de dépense ni de recette...

Le compte courant (BNP) contenait 571,66 € au 31 décembre 2021.

Budget prévisionnel 2022

Recettes prévues :

- adhésions : 55 €

Dépenses prévues :

- tirages sur papier : 70 €
- assurance : 120 €

Projets pour l'année 2022

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire...

- Tous les deux mois : sorties ou voyages « sur le terrain », d'une demi-journée à trois jours...
- En alternance, tous les deux mois : séances à Clairoix (salle du jeu d'arc) : analyses critiques de sélections de photos, etc.
- Exposition d'une vingtaine de photos sous cadres, sur les trois grilles du hall d'accueil de la mairie ; installation en juin ou juillet ; thème : les ciels et couchers/levers de soleil.

Montant des cotisations

Le montant de la cotisation pour l'année 2022 reste fixé à 10 € par adhérent individuel, et à 15 € pour les couples d'adhérents.